

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Oliver—L'Etat veut mettre la main sur autant qu'il pourra des réserves forestières, sans s'exposer à des frais trop considérables—3620.

M. R. L. Borden—L'embarras existant provient des modifications introduites à l'ancien règlement conservateur dont la portion relative à la révision annuelle du loyer a été éliminée par M. Sifton—3622; si la formule ancienne avait subsisté on pourrait faire payer aux concessionnaires une partie des frais de protection—3622; avec la clause supprimée le Gouvernement est à la merci des concessionnaires—3622; rien ne peut justifier la modification faite—3623.

Hon. Oliver—Quand ces règlements ont été modifiés on ne songeait pas au bill actuel—3624; l'objet était d'encourager l'exploitation du bois, l'érection de scieries—3624.

M. R. L. Borden—L'établissement des réserves forestières va augmenter la valeur des concessions et grâce à ce règlement de 1903, nous ne pourrions tirer aucun profit de la plus-value—3624; on ne peut pas nous demander l'adoption de cette loi sur des notions aussi vagues de l'intention du ministre que celles que nous possédons—3625; si nous n'accordons pas d'indemnité aux concessionnaires pour nous en débarrasser, ceux-ci s'indemniseront eux-mêmes grâce au renchérissement de leur propriété—3625.

M. W. F. Maclean—Le Parlement doit s'efforcer de faire rentrer le Gouvernement en possession de toutes les terres aliénées, par cession, par subvention, par cadeau à la baie d'Hudson—3626.

M. Osler—Attend l'opinion promise du ministre de la Justice sur la responsabilité qu'encourrait l'Etat aux termes du projet de loi—3626; les conditions des anciens permis—3626; le Gouvernement a abandonné toutes ses prérogatives—3627; son but paraît avoir été de pouvoir rendre ses amis excessivement riches—3628; le résultat des nouveaux règlements n'est pas de faire exploiter les coupes, mais de laisser le concessionnaire se croiser les bras et d'attendre que la colonisation ou les chemins de fer aient donné de la valeur à sa propriété—3628; mesures prises par le nouveau gouvernement d'Ontario pour tirer parti des richesses forestières—3628; les résultats—3629; approuve le projet mais désire savoir ce qu'il coûtera au pays—3629; cela coûtera des millions pour désintéresser la compagnie de la baie d'Hudson et les colons qu'elle a mis sur ses terres—3630; il faut un rapport complet du ministre de la Justice sur les obligations encourues—3630.

Hon. Oliver—Pour donner une idée exacte de ce que coûtera le rachat, il faudrait visiter une à une toutes les réserves existantes—3631; si M. Osler n'a pas confiance dans le Gouvernement pour exécuter le bill, il fait aussi bien de dire qu'il est opposé au principe du bill—3632; il est bien certain que si les exigences des détenteurs de concessions sont trop élevées, il

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Oliver—*Suite.*

faudra changer les limites données dans ce bill pour les réserves à créer—3632.

M. R. L. Borden—Alors, il ne faut pas passer une loi qui donne aux détenteurs des droits acquis—3632.

M. W. F. Maclean—Nous vendons au Nord-Ouest le bois 50 cents le mille pieds, Ontario le vend \$7.50—3634; le Gouvernement a enrichi les concessionnaires et veut les enrichir encore davantage—3634.

Sir Wilfrid Laurier—Il y a trente-cinq ans qu'on a donné des pouvoirs au Gouvernement pour l'administration du domaine public—3634; ce bill les enlève au Gouvernement pour les donner au Parlement—3635; le présent bill ne change rien à nos obligations envers les concessionnaires ni aux droits que ceux-ci ont actuellement—3635; le ministre de la Justice déclare que nous ne pouvons pas les déposséder—3636; le ministre demande le pouvoir de faire avec eux les meilleurs arrangements possibles—3636; l'opposition voudrait même aller plus loin, elle voudrait exproprier, alors pourquoi s'oppose-t-on au bill?—3636; nous demandons qu'à l'avenir le Gouvernement ne puisse pas aliéner ces réserves—3636.

M. R. L. Borden—Vaudrait qu'il fût décrété que l'adoption de ce bill ne nous obligera pas à payer aux concessionnaires une indemnité plus forte que nous aurions à payer sans ce bill—3636.

Sir Wilfrid Laurier—Est prêt à ajouter un "caveat" que rien du fait de ce bill ne donnera au concessionnaire le droit de soumettre une réclamation plus forte—3637.

M. Sproule—On a voulu favoriser des amis en modifiant les termes des baux—3638; le principe du bill est bon, mais le Gouvernement doit d'abord se substituer aux concessionnaires—3638; liste des concessions existantes et noms des concessionnaires—3640; l'Etat n'était que fidéicommissaire des terres du peuple, il n'avait pas le droit de se défaire du domaine public—3642; il ne fait aucun tort aux locataires en reprenant ses terres et en indemnisant ceux-ci des dépenses faites—3642.

Hon. M. Oliver—Le Gouvernement n'administre pas le domaine public dans l'intérêt du revenu, ceci est la méthode tory—3644; le gouvernement libéral administre les terres et forêts pour servir et subvenir aux besoins du peuple—3644; il est faux que les changements aux règlements aient eu en vue l'avantage pécuniaire des concessionnaires—3644; les changements annuels au prix des redevances dans des contrées comme le Nord-Ouest où le bois est peu abondant, où il est difficile de répondre au commerce local, entraveraient l'exploitation forestière et empêcheraient de satisfaire les besoins locaux—3645; la seule chose qui sauvait les anciens règlements c'est qu'ils n'ont jamais été mis en vigueur—3645; tant qu'ils existaient, personne au Nord-Ouest n'a voulu se livrer à l'exploitation du bois—3645; ce qu'il faut au Nord-Ouest c'est beaucoup d'ex-